

ENFANCE-JEUNESSE

APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE N°201900239 AU TITRE DE L'INVESTISSEMENT SUR FONDS LOCAUX AU PROFIT DES TEMPS LIBRES DES ENFANTS ET DES JEUNES.

1 annexe

Dans le cadre du dispositif « Fonds locaux », la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val de Marne peut proposer des aides financières pour l'aménagement (handicap/sécurité/chauffage) de l'équipement ALSH maternel et élémentaire, à hauteur maximale de 20 % du coût total HT du programme envisagé.

La CAF consent à la Ville une subvention de 12 525 € sur fonds locaux- crédits 2019- pour la réalisation du projet d'aménagement de l'ALSH maternel et élémentaire, estimé à 62 625 € HT, qui consiste principalement en la mise en place d'une alerte intrusion, de robinets thermostatiques pour le chauffage et la création d'un WC PMR.

Il convient de signer la convention avec la CAF pour obtenir le versement de ladite subvention.

La commission Enfance Jeunesse -Scolaire, réunie le 23 septembre 2019, a émis un avis favorable/défavorable.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : APPROUVER la Convention d'Objectif et de Financement de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne n°201900239 au titre de l'investissement sur fonds locaux au profit des temps libres des enfants et des jeunes, ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les actes afférents.